



Visite en prison pour ado de 15ans

Par **sybeline**, le **03/07/2009** à **13:36**

Bonjour,

Le père de ma fille de 15 ans est actuellement en attente d'être jugé et nous avons fait une demande de visite au juge qui s'occupe de l'affaire. Certains me disent qu'elle ne pourra pas y aller seule et d'autres qu'avec une autorisation parentale, à 15ans, il n'y avait pas de problème. Qu'en est-il vraiment ?

Par **jeetendra**, le **03/07/2009** à **20:10**

bonsoir, pour votre fille mineure si la demande de permis de visite ou de parloir (prison) aboutie, elle doit être accompagnée par l'un de ses représentants légaux (père, mère) ou par une autre personne majeure titulaire déjà d'un permis de visite envers la personne (détenu) à visiter, tout est détaillé sur ce site prisons.free.fr courage à vous, cordialement

Par **Patricia**, le **03/07/2009** à **20:24**

Bonsoir,

Je confirme la réponse de jeetendra.

Si un permis de visites lui est accepté personnellement, elle devra être accompagnée par un

majeur possédant également un permis de visites pour son père.

Rien ne vous interdit de téléphoner au service des parloirs de la M.A.
(aux jours et heures de prises de rendez-vous) pour lui demander.

Par **sybeline**, le **04/07/2009** à **16:54**

merci à jeetendra et patricia d'avoir répondu si vite